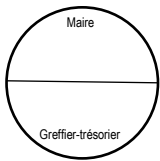


**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**  
Le mercredi, 15 janvier 2025

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE DÉCEMBRE 2024**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
  - 5.1 Comptes payés et à payer
  - 5.2 Adoption du *Règlement numéro 2025-01 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 ainsi que les conditions de perception*
  - 5.3 Représentation et autorisation de transactions auprès de Services Canada
  - 5.4 Conditions d'embauche du chargé de projet et autres mandats de gestion municipale
  - 5.5 Ajout de licences CIM et MCE pour accès à distance
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Le mercredi, 15 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset tenue le mercredi, 15 janvier 2025 à 19 h à la salle du Conseil sise au 847, rue Principale. Sont présents le maire Michel Breton et les membres du Conseil Marcel Élément, Michel Lindsay, Lucas Létourneau et Lucien Beaudry. La conseillère Lise Garant est absente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est présidée par le maire Michel Breton et la directrice générale et greffière-trésorière Nathalie Poulin est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 04.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15.01.25.1

*Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

**Que** l'ordre du jour du 15 janvier 2025 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée**

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE DÉCEMBRE 2024**

15.01.25.2

*Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

**Que** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2024 soient adoptés tels que déposés.

**Adoptée**

**4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière Nathalie Poulin déclare qu'aucune correspondance n'a été reçue au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 décembre 2024.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**5.1 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** les comptes à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

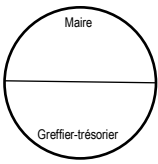
<b>Comptes à payer</b>	
<i>Sous-total des comptes à payer</i>	4 668,93 \$

15.01.25.3

*Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

D'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 4 668,93 \$, le tout tel que déposé.

**Adoptée**



## **5.2 Adoption du Règlement numéro 2025-01 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 ainsi que les conditions de perception**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset adoptera un budget équilibré pour l'année financière 2025 lors de l'assemblée extraordinaire du jeudi 19 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 988 du *Code municipal*, toute taxe doit être imposée par règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 205 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* une Municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une Municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes ou compensations municipales ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire du 19 décembre 2024;

15.01.25.4

***Il est proposé par Lucas Létourneau  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

D'adopter le *Règlement numéro 2025-01 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 ainsi que les conditions de perception* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

***Adoptée***

## **5.3 Représentation et autorisation de transactions auprès de Services Canada**

**CONSIDÉRANT** les nominations d'une directrice générale et greffière-trésorière et d'une directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à la séance extraordinaire de ce Conseil tenue le 19 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ces fonctionnaires auront à représenter la Municipalité et à effectuer des transactions auprès de Services Canada dans le cadre de leurs fonctions;

15.01.25.5

***Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière Nathalie Poulin et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Émilie Turcotte soient autorisées à représenter et effectuer des transactions auprès de Services Canada pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

***Adoptée***

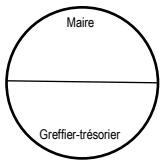
## **5.4 Conditions d'embauche du chargé de projet et autres mandats de gestion municipale**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 19.12.24.306, adoptée à la séance extraordinaire de ce Conseil tenue le 19 décembre 2024, confirmant l'embauche du consultant Jean-Charles Bellemare à titre de chargé de projet dans le cadre de l'Entente intermunicipale de fourniture de services d'administration et de travaux publics avec la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, ci-après désigné « L'Entente intermunicipale »;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient de clarifier certaines conditions d'embauche de Monsieur Bellemare;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil de s'adjoindre les services de Monsieur Bellemare dans le cadre d'autres mandats spécifiques non couverts par l'Entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2025;



15.01.25.6

***Il est proposé par Michel Lindsay  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

D'autoriser le maire Michel Breton à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, le contrat de services professionnels de Monsieur Jean-Charles Bellemare à titre de chargé de projet de l'Entente intermunicipale conformément à la proposition datée du 7 janvier 2025;

**ET D'**autoriser le maire Michel Breton à mandater Monsieur Bellemare pour la réalisation d'autres mandats spécifiques non couverts par l'Entente intermunicipale pour un montant maximal de 5 000 \$.

***Adoptée***

*Poste de dépenses : 02-130-00-410*

**5.5 Ajout de licences CIM et MCE pour accès à distance**

**CONSIDÉRANT** les enjeux de connectivité et d'accessibilité à distance des employés de la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste et des consultants mandatés dans le cadre de l'Entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services numéro 10861 de Lunik IT afin de procéder notamment au transfert des données du serveur MCE vers différents postes informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2025;

15.01.25.7

***Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

D'ajouter deux (2) licences supplémentaires du logiciel de gestion municipale CIM pour connecter à distance deux (2) postes informatiques utilisés par des employés de la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste au montant estimé à 1 500 \$ avant les taxes;

**ET DE** mandater Lunik IT à ne procéder qu'au transfert des données du serveur MCE vers les postes informatiques de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, du chargé de projet de l'Entente intermunicipale et de la consultante mandatée pour l'assistance au greffe pour l'année 2025, le tout pour un montant estimé à 1 547 \$ avant les taxes;

***Adoptée***

*Poste de dépenses : 02-130-00-410*

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**10. VARIA**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trois (3) citoyens assistent à la séance et n'ont posé aucune question.

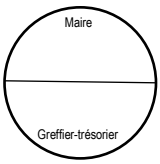
**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé.

15.01.25.8

***Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** la séance soit levée à 19h12.



**Adoptée**

Michel Breton  
Maire

Nathalie Poulin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Michel Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Michel Breton  
Maire